

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 74 (1986)

**Heft:** [8-9]

  

**Artikel:** Fribourg : brochure bienvenue

**Autor:** bg

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-278012>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# d'un canton à l'autre

## FRIBOURG : TOUS LES CHEMINS MENENT AU SECRÉTARIAT

Par un arrêté du 1er avril 1986, le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg annonçait la mise sur pied durant l'année scolaire 1986-87 d'un cours intensif de secrétariat d'une durée de six mois réservé à des candidats titulaires d'un diplôme d'enseignement primaire, d'un baccalauréat ou d'une équivalence, ceci pour assurer l'homogénéité de la classe au départ. L'écologie s'élève à 600 francs pour l'élève domicilié dans le canton.

Il est intéressant de voir les considérants de la création de ce cours. « Dans la situation actuelle, un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles titulaires d'un diplôme d'enseignement primaire rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle, soit dans l'enseignement, soit a fortiori dans d'autres activités.

» Certains jeunes gens et jeunes filles titulaires d'un baccalauréat renoncent à des études universitaires et souhaitent trouver une autre voie professionnelle.

» L'OFIAMT encourage par des subventions... les mesures prises par les cantons... et qui ont pour objet le perfectionnement et le reclassement professionnel ».



Le secrétariat, où l'éternel féminin

Le dernier considérant n'est pas mentionné mais existe : il s'agit d'occuper des professeurs titulaires qui sans cela seraient sur la touche, vu la diminution des effectifs scolaires au niveau gymnasial. Sinon pourquoi cette décision soudaine pour faire face à une situation qui est loin d'être récente ? — (bg)

## FRIBOURG : BROCHURE BIENVENUE

La Direction de l'Instruction publique a publié en juin la première brochure concernant la formation des adultes dans le canton. Elle contient des avis pratiques, la présentation de l'orientation professionnelle pour adultes, une liste des cours, écoles, etc. à disposition avec leurs principales caractéristiques, conditions d'admission et coût.

Certaines indications pratiques concernent plus particulièrement les femmes : il s'agit des prestations auxquelles ont droit celles qui n'ont pas cotisé à l'assurance chômage, soit au titre de recyclage, etc., ainsi que des bourses « pour l'obtention desquelles il n'y a pas de limite d'âge, et le libre choix du lieu de formation ».

Une liste de mots-clés facilite la recherche, de Actualité à Yoga. Tout un programme ! — (bg)

## UN CLAF TOUJOURS DYNAMIQUE (VD)

L'assemblée générale du Centre de liaison des associations féminines vaudoises (CLAF) a réuni en juin quelque 80 personnes. Vingt-sept associations y étaient représentées. Un rapport d'activité extrêmement riche et bien présenté (toujours agrémenté des jolis dessins du P'tit Claf) avait été envoyé à chaque membre individuel et à chaque association ; il fut commenté et complété par la présidente Janine Viret.

Le comité a pris congé de trois de ses membres, dont deux quittent après respectivement neuf ans et huit ans d'une activité considérable et très enrichissante pour le CLAF : ce sont Francine Paschoud et Suzon Tommasini. Trois nouvelles membres sont alors nommées : Hélène Baudat de l'Association des familles monoparentales, Claude Michel des Femmes universitaires et Nelly Baartard des Unions chrétiennes féminines vaudoises.

L'assemblée, qui avait accepté tous les rapports statutaires et élu ces trois nouveaux membres au comité, ratifia ensuite la sécession de Clés pour le travail du Centre de liaison : devenue ainsi association à part entière, Clés demanda son admission au CLAF, ce qui lui fut accordé séance tenante.

Après l'assemblée générale, Mme Danielle Yersin, secrétaire générale du Département des finances, présenta un exposé brillant sur l'imposition de la famille dans le Canton de Vaud. — (sch)

## ENTRETIEN AVEC MONIQUE PACCOLAT

Le 12 mai dernier, on le sait, le Grand Conseil valaisan s'est donné, en la personne de Monique Paccolat, la première présidente de son histoire. Femmes Suisses a voulu faire connaissance avec celle qui est désormais la première citoyenne du canton. Modeste, elle attribue sa réussite précoce et rapide aux circonstances du moment et plus particulièrement au tournus, obéissant à des critères politiques et régionaux, qui règle l'élection à cette charge suprême : « Je suis arrivée au bon moment, au bon endroit, dans le bon habit et mon statut de femme a toujours joué en ma faveur ».

Neutralité de fonction oblige, l'action politique d'une présidente ne diffère guère de celle d'un président. Au programme, entre autres, cet automne : la loi fiscale et la loi sur l'aménagement du territoire. Monique Paccolat a demandé et obtenu en outre, qu'on ne traite plus qu'une loi par session et que les commissions soient nommées suffisamment tôt, ceci dans un souci d'approfondissement et d'efficacité. Mais peu de place à l'initiative personnelle pour la première citoyenne du canton, la marge de manœuvre dans la manière de diriger le Parlement étant limitée par un règlement.

Cependant, Monique Paccolat se met à l'écoute des jeunes et des femmes :

elle veut jouer à l'égard de ces dernières un « rôle de courroie de transmission : les femmes sont déjà actives au niveau régional, culturel, social, mais encore trop peu engagées dans la politique ». Il y a donc tout un travail de sensibilisation à faire, mais Madame la Présidente affiche une certaine confiance : « En Valais, les femmes ont le droit de vote depuis 1970 ; seize ans après il est devenu possible d'accéder à la plus haute charge réservée au citoyen. Les cantons de Vaud et de Genève par exemple ont aussi eu des présidentes, mais l'introduction du droit de vote y remonte beaucoup plus loin. Il est vrai que notre Grand Conseil ne compte que six femmes sur les cent trente députés ; mais les Parlements en Suisse et même au-delà atteignent rarement 10 % de participation féminine. »

Monique Paccolat sait l'attente et l'espoir que les femmes placent en elle : « S'il y a une prise de conscience grâce à mon élection, je souhaite que ce ne soit pas un simple feu d'artifice, un geyser dont on ne ressentirait plus du tout l'effet par la suite. Il faut exploiter cette année, mais aussi les suivantes pour faire avancer la cause des femmes : une voie est ouverte, mais ne laissons pas les ronces s'y installer ! » — (fl)